



Réaménagement de crédit à mon insu

Par **Thyane**, le **10/04/2016** à **00:07**

Bonjour,
Je suis séparé de mon ex-conjoint depuis 1 an, nous avons acheté une maison depuis 2008.
Pendant notre séparation, le temps de trouver une solution pour la maison, il a souscrit un réaménagement de crédit à mon insu me disant que c'était une renégociation du taux de crédit immo. Je viens de le découvrir 11 mois après, je n'ai pas eue connaissance de l'avenant du contrat et je n'ai rien signé.
Quel recours ai-je ? Puis-je déposer une plainte pour escroquerie ?
Car pour la vente immo c'est 50/50 mais si nous vendons je me retrouve à rembourser plus que ce que je devais à l'initial, en gros il ne me restera rien de la vente.
Merci de votre retour et de vos précieux conseils.

Par **morobar**, le **10/04/2016** à **06:57**

Bonjour,
[citation] Puis-je déposer une plainte pour escroquerie? [/citation]
En quoi le délit d'escroquerie est-il constitué ?
[citation] Quel recours ai-je? [/citation]
Foncer à la banque pour examiner cette renégociation qui n'a pu aboutir sans votre signature.
Maintenant si vous avez signé n'importe quoi sans lire, il va être difficile de renverser le cours des événements.
On peut alors effectivement, cela restant toutefois à démontrer, frôler l'abus de confiance.

Par **Thyane**, le **11/04/2016** à **00:11**

@morobar:
Merci de votre réponse, j'ai rendez vous avec mon conseiller dans la semaine.
Je vous tiens informer de la suite.